

Dotations de fonctionnement complémentaires 2012

Rapport n° CP/2012/900

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Les collèges de Diemeringen, Mundolsheim, Schiltigheim "Rouget de Lisle", Strasbourg "Kléber" et Wasselonne ont sollicité une dotation complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2012.

Ces demandes de dotations représentent la différence entre le montant des crédits inscrits au budget du collège et le montant prévisionnel des dépenses de viabilisation pour la totalité de l'exercice.

Ces collèges ont respecté, lors de l'adoption de leur budget 2012, le montant recommandé par le Département pour leur viabilisation. Je vous propose d'allouer à ces établissements une dotation complémentaire de fonctionnement pour un montant global de **62 550 €**, réparti comme suit :

- DIEMERINGEN : 18 700 €
- MUNDOLSHEIM : 8 700 €
- SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle" : 9 700 €
- STRASBOURG "Kléber" : 14 450 €
- WASSELONNE : 11 000 €

II – Chauffage urbain

Les collèges strasbourgeois "Hans Arp" et "Louis Pasteur" sont alimentés par le chauffage urbain. Ils s'acquittent de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais d'entretien courant

Charges P2 relatives aux frais de combustibles

Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, nous avons décidé, le 4 juillet 1986, de considérer les dépenses P3 comme charges incombant au propriétaire, en l'occurrence le Département en qualité de propriétaire d'affectation.

Conformément à cette décision, je vous propose de couvrir les factures présentées par ces deux collèges par les subventions suivantes :

- STRASBOURG "Hans Arp" (1^{er} semestre 2012) : 4 546,87 €
- STRASBOURG "Pasteur" (1^{er} semestre 2012) : 3 147,70 €

Total 7 694,57 €

III – Frais de transport

Les élèves demi-pensionnaires du collège "Les Sept Arpents" de Souffelweyersheim sont hébergés par le collège "Le Ried" à Bischheim.

Le Département est sollicité pour prendre en charge les frais de transport de ces élèves qui s'établissent à un total de **13 211,37 €** pour la période de janvier à juillet 2012.

Par ailleurs, dans le cadre de la future restructuration du collège "Romain Rolland" à Erstein, le personnel de l'établissement a été invité à visiter le collège "Mentel" à Sélestat en cours de restructuration. A cet effet, je vous propose d'attribuer une subvention de **105 €** au collège d'Erstein pour la prise en charge des frais de déplacement en autocar.

IV - Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

La demande présentée concerne le remplacement de deux photocopieurs (administration et pédagogie) de plus de 5 ans d'âge du collège "Jacques Tati" à Mertzwiller.

Je vous propose d'attribuer une subvention forfaitaire de **6 500 €** à ce collège pour cet équipement.

V – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

BISCHWILLER "Saut du Lièvre"	
une plateforme et un échafaudage sécurisés et adaptés	
aux travaux en hauteur	2 962 €

HEILIGENSTEIN	
matériels destinés à l'entretien des espaces verts	5 700 €

OSTWALD	
des balises jaunes de signalisation de dangers	164 €

SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle"	
des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur	
pour 1 893 € et du matériel de secourisme pour 3 000 €, soit :	4 893 €

SCHWEIGHOUSE SUR MODER
des escabeaux et une plateforme sécurisés et adaptés
aux travaux en hauteur 3 354 €

STRASBOURG "Erasme"
des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur 976 €

TOTAL 18 049 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 093 141,00 €	322 485,79 €	108 109,94 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 108 109,94 €, soit :

- 62 550 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2012 en faveur des collèges suivants :

- . DIEMERINGEN : 18 700 €
- . MUNDOLSHEIM : 8 700 €
- . SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle" : 9 700 €
- . STRASBOURG "Kléber" : 14 450 €
- . WASSELONNE : 11 000 €

- 7 694,57 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les collèges suivants :

- . STRASBOURG "Hans Arp" (1er semestre 2012) : 4 546,87 €
- . STRASBOURG "Pasteur" (1er semestre 2012) : 3 147,70 €

- 13 211,37 € au collège "Les Sept Arpents" de Souffelweyersheim pour couvrir les frais de transport des élèves demi-pensionnaires durant la période de janvier à juillet 2012

-105 € au collège "Romain Rolland" d'Erstein pour couvrir les frais de déplacement du personnel de l'établissement pour la visite du collège "Mentel" à Sélestat

- 6 500 € au collège "Jacques Tati" à Mertzwiller pour l'équipement en matériel de reprographie

- 18 049 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

- . BISCHWILLER "Saut du Lièvre" : 2 962 € (plateforme et échafaudage sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)
- . HEILIGENSTEIN : 5 700 € (matériels destinés à l'entretien des espaces verts)
- . OSTWALD : 164 € (balises de signalisation de dangers)

- . SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle" : 4 893 € (dont 1 893 € pour des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur et 3 000 € pour du matériel de secourisme)
- . SCHWEIGHOUSE SUR MODER : 3 354 € (escabeaux et une plateforme sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)
- . STRASBOURG "Erasme" : 976 € (escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL